

La poursuite de l'état de jeûne par le jeûne de Chawwal

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
(وَاعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّىٰ يَأْتِيَكَ الْيَقِينُ (٩٩))

عَنْ أَبِي أَيُّوبَ الْأَنْصَارِيِّ أَنَّهُ حَدَّثَهُ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: « مَنْ صَامَ رَمَضَانَ ثُمَّ أَتْبَعَهُ سِنًّا مِنْ شَوَّالٍ، كَانَ كَصِيَامِ الدَّهْرِ »

Mes chers frères !

Nous avons quitté le mois de Ramadan que nous avons accueilli avec une immense joie. Durant ce mois béni, nous avons discipliné notre ego à travers le jeûne. Nous avons veillé à ce que nos actions et nos comportements ne nuisent pas à notre jeûne. Nous avons embelli notre jeûne avec des actes d'adoration surérogatoires. Cependant, nous ne devons pas oublier que ces acquisitions faites pendant le Ramadan doivent continuer. C'est là qu'intervient le jeûne des six jours de Chawwal, une occasion qui nous est offerte pour continuer à profiter des bénéfiques que nous avons obtenus. Le jeûne de Chawwal est une pratique que notre Prophète (saw) a recommandée et sur laquelle il a insisté. En effet, le jeûne renforce notre attachement à Allah, discipline notre ego et nous éloigne des péchés. Il nous rappelle la proximité de la mort et l'importance de la vie future. Selon Abû Ayyub al-Ansari (ra), le Messager d'Allah (saw) a dit : *"Celui qui jeûne le mois de Ramadan, puis ajoute six jours supplémentaires pendant le mois de Chawwal, sera considéré comme ayant jeûné toute l'année."*¹

Chers croyants !

Chaque acte d'adoration que nous accomplissons nous rapproche d'Allah. Le jeûne discipline notre ego et la prière nous permet d'avoir un lien avec Allah cinq fois par jour. La zakat purifie nos biens et renforce l'esprit fraternel au sein de la communauté. Le pèlerinage nous unit au reste de la communauté et constitue l'une des plus grandes

manifestations de notre soumission à Allah. Le Coran est un guide qui adoucit nos cœurs et nous conduit au bonheur dans ce monde et dans l'au-delà. Ainsi, chaque acte d'adoration que nous accomplissons se présente comme une bonne action à la fois dans ce monde et dans l'au-delà. Par conséquent, nous devons maintenir nos actes d'adoration non seulement à des moments spécifiques ou lors de jours particuliers, mais à chaque instant de notre vie.

Chers musulmans !

Il est indéniable que notre adoration d'Allah et notre obéissance à Ses commandements doivent occuper une place centrale dans nos vies. Allah le Très-Haut nous ordonne de mener une vie conforme au but de notre création. Dans le verset qui a été lu au début du sermon, Allah le Très-Haut dit : **"adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort)."**² Ainsi, nos actes d'adoration doivent être accomplis non pas seulement à des moments spécifiques de l'année, mais jusqu'à notre dernier souffle. Par conséquent, chaque acte d'adoration que nous accomplissons est non seulement pour notre salut dans l'au-delà, mais aussi pour notre paix et notre bonheur dans ce monde.

Chers fidèles !

Engageons-nous à observer le jeûne des six jours de Chawwal afin de prolonger les bénéfiques que nous avons obtenus pendant le mois de Ramadan. Avec nos actes d'adoration, visons à gagner la satisfaction d'Allah et à atteindre Sa miséricorde infinie. Qu'Allah accepte nos jeûnes et nos actes d'adoration et nous compte parmi les bien-guidés. Amin !

¹ Muslim, Siyâm, 204

² Sourate al-Hijr, 15:99